

## Note à l'attention des membres du comité FED

### Programme d'action annuel 2018 en faveur de la République d'Haïti à financer sur le mécanisme de transition du Fonds européen de développement

#### 1. Identification

|                |   |
|----------------|---|
| Allocation FED | 11 <sup>ème</sup> FED – enveloppe A   |
| Coût total     | 7.5 millions d'EUR (contribution de l'UE)<br>3.6 millions d'EUR (contribution du gouvernement haïtien)<br><b>11.1 millions d'EUR (coût total)</b>   |
| Base juridique | Règlement (UE) 2015/322 du Conseil du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement, et notamment son article 9<br><br>Règlement (UE) 2015/323 du Conseil du 2 mars 2015 portant règlement financier applicable au 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement, et notamment son article 26 |

#### 2. Contexte national

Le programme d'action annuel concerne la République d'Haïti. Il inclut l'action suivante prévue dans le Programme Indicatif National 11<sup>ème</sup> FED: "*Mesures d'appui aux cycles des projets N°2*".

Haïti est le pays le plus pauvre du continent américain suivant la classification des Nations Unies, avec un prix intérieur brut (PIB) par habitant de 829,6 USD. Selon les données de 2015, Haïti est classée 168<sup>ème</sup> sur 187 pays avec un indice de développement humain de 0,454. 72% des haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage et le sous-emploi généralisés constituent un problème social majeur, qui touche environ 60% de la population active.

La population haïtienne, en 2013 était estimée à 10.5 millions d'habitants avec un taux d'accroissement annuel avoisinant les 1,8%. La population haïtienne est très jeune, près de la moitié a moins de 18 ans. Elle se concentre de plus en plus dans les zones urbaines dont la population a triplé en 20 ans. Au cours de la même période, le taux de croissance démographique a dépassé la croissance économique. Il s'en suit une dégradation considérable de la situation socio-économique de la population avec une baisse de revenu pro-capita et l'accroissement des inégalités sociales (coefficient de Gini 59,2 en 2013).

Le niveau d'analphabétisme tourne autour de 52%. Moins de 50% des femmes a accès à l'éducation et moins de 40% des hommes. Près de 25% des enfants non scolarisés le sont en raison de l'éloignement et de la précarité financière des parents. Le secteur primaire, notamment agricole, représente désormais moins de 25% du PIB, bien qu'il emploie près de 60% de la force de travail.

Cette situation critique résulte de plusieurs facteurs, à la fois structurels et conjoncturels : forte progression démographique, prépondérance de l'emploi dans le secteur rural, dégradation de l'environnement, insécurité foncières, instabilité politique prolongée, fragilité des institutions, vulnérabilité très élevée aux chocs climatiques et économiques.

Enfin, Haïti est également marqué par des inégalités de genre, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Les Haïtiennes sont quotidiennement victimes de violence ou d'exclusion. Des discriminations en termes d'égalité d'accès aux services de et d'accès à la justice et à l'administration subsistent fortement, touchant les plus vulnérables.

Pour répondre à ces défis, le programme indicatif national (PIN) 11<sup>ème</sup> FED a identifié quatre secteurs de concentration et deux secteurs hors concertation.

Les mesures supportant le cycle du projet visent à pallier les faiblesses en matière de gestion et suivi de l'aide européenne, en particulier du bureau de l'Ordonnateur national du FED qui ne dispose pas de ressources propres suffisantes pour un fonctionnement optimal. En même temps, la mise à disposition de ressources pour des mesures d'accompagnement de la coopération (telles que la formation, la visibilité et l'assistance technique ponctuelle) permettra d'améliorer l'efficacité de l'aide européenne.

### **3. Résumé du programme d'action**

#### **1) Contexte:**

La République d'Haïti s'est dotée en 2012 du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) pour l'émergence en 2030. Le PSDH est articulé en quatre dimensions territoriale, institutionnelle, économique et sociale, et il constitue la référence pour toute action de développement, pour tout programme sectoriel et de réforme de l'État. La mise en œuvre du PSDH se décline en Plans Triennaux d'Investissements (PTI), dont l'actuel couvre la période 2014-2016. L'absence d'une "culture des résultats", les ressources humaines limitées et les faibles capacités statistiques, expliquent les importantes difficultés dans le suivi de ces plans. Des initiatives sont en cours au niveau du Ministère du Plan et de la Coopération Externe (MPCE) pour construire un cadre de suivi et d'évaluation du PSDH et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces initiatives vont dans le sens de la complémentarité des fonctions de planification, de programmation, de budgétisation, et de statistiques. Les défis actuels en matière de pilotage technique et stratégique des politiques publiques consistent à i) rechercher une meilleure cohérence des politiques sectorielles avec les orientations stratégiques du PSDH par un meilleur alignement du budget de l'Etat et des appuis des Partenaires Techniques et Financiers, et ii) réaliser un réel suivi des résultats atteints. Dans ce cadre, le Bureau de l'Ordonnateur National du FED étant responsable de la programmation, du suivi, et du contrôle des ressources FED, devrait jouer un rôle clé pour améliorer la cohérence et la mise en œuvre et le suivi de l'aide européenne par rapport aux politiques publiques.

#### **2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire**

Le PSDH avec le Cadre de coordination de l'Aide Externe au développement (CAED) sont les cadres stratégiques de référence pour les mesures d'appui au cycle des projets. Plus spécifiquement, en ce qui concerne l'ON et le Bureau de l'ordonnateur national, l'arrêté présidentiel du 15 juillet 1999 établissant le Bureau de l'Ordonnateur national et précisant sont mode de fonctionnement ainsi que son ancrage à la Primature.

#### **3) Cohérence par rapport aux documents de programmation**

Le programme d'action annuel 2018 inclut les "*Mesures d'appui aux cycles des projets N°2*" qui viennent en appui à la mise en œuvre de la coopération du PIN 11ème FED.

#### **4) Actions retenues :**

*Objectif général* : Améliorer la qualité de l'exécution de la stratégie de développement d'Haïti (PSDH horizon 2030).

*Objectif spécifique* : Améliorer la qualité de la coopération et du partenariat entre Haïti et l'Union européenne.

5) Résultats escomptés:

**Composante 1 : Appui au BON Fonds européen au développement (FED)**

R.1.1. Le processus de réorganisation et d'équipement du BON est finalisé.

R.1.2. Les fonctions et les systèmes de suivi technique et financier du BON et des secteurs impliqués sont efficaces et efficaces tout au long des cycles de projets/programmes FED.

R.1.3. Le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération est assuré en cohérence et synergie avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), la programmation 11<sup>ème</sup> FED et les interventions des autres bailleurs de fonds.

R.1.4. La visibilité du partenariat et de la coopération UE-Haïti est assurée.

**Composante 2 : Facilité de Coopération Technique (FCT)**

R.2.1. La qualité des projets et programmes de coopération financés par le 11<sup>ème</sup> FED, est améliorée.

R.2.2. Les capacités techniques, financières, organisationnelles, managériales des instances impliquées dans le/les cycles de projets/programmes des PIN en cours, sont renforcées.

R.2.3. Les acteurs impliqués dans la coopération Haïti-UE sont sensibilisés et informés sur les enjeux de la coopération, et la visibilité de la Coopération UE-Haïti est assurée.

R.2.4. Les programmes de coopération et activités de la TCF sont évalués et audités.

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés

En ce qui concerne les mesures en appuis aux cycles de projets, on peut observer que les appuis mobilisés dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED ont eu un certain succès. Sur le plan technique, et malgré les progrès réalisés, il est toujours nécessaire de poursuivre et de consolider les activités de renforcement de l'implication du BON dans le pilotage de l'aide européenne, de son rôle d'interface et de coordination avec les différents acteurs de la coopération, et le renforcement de la visibilité de la coopération. De même, la collaboration et la complémentarité avec la Délégation de l'UE sont à poursuivre.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds

En matière d'appui aux cycles des projets, voire de coordination de l'aide, une certaine complémentarité est envisagée avec les projets suivant:

- Programme Haïtien d'Appui à la Réforme de l'Etat (*state building contract* – SBC II sur le 11<sup>ème</sup> FED), notamment en ce qui concerne l'harmonisation des barèmes de salaires et primes pour les employés de la fonction publiques impliqués dans la mise en œuvre de la coopération
- Renforcement institutionnel du CAED (Coordination de l'Aide Externe au Développement).

Quant à la coordination entre les PTF, il faut signaler que le CAED est dysfonctionnel depuis sa création en 2013, pour le moment il n'existe un groupe visant à harmoniser les grilles salariales et les primes prévues pour la fonction publique.

Plus généralement, la coordination des PTF couvrant tous les secteurs du développement se fait au sein de la concertation technique des partenaires qui s'articule à deux niveaux. Un premier niveau concerne les chefs de coopération et un deuxième niveau concerne les chefs de mission. Le but étant

d'assurer la coordination de l'aide extérieure et du dialogue politique sectoriel avec les autorités nationales. Ces instances sont fonctionnelles. Cependant l'efficacité de leur action reste à prouver.

#### **4. Communication et visibilité**

Des actions de communication et de visibilité sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre des "Mesures d'appui aux cycles de projets" et tiendront compte du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

#### **5. Coût et financement**

|   |                           |
|---|---------------------------|
| Mesures d'appui aux cycles des Projets 11ème FED/action D | 11.1 millions d'EUR       |
| <b>Contribution totale de l'UE au programme</b>           | <b>7.5 millions d'EUR</b> |

Le comité est invité à rendre son avis sur le programme d'action annuel 2018 en faveur de la République d'Haïti



FR

**ANNEXE 1**

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel en faveur de la République d'Haïti pour 2018

**Document relatif à l'action pour les « Mesures d'appui aux cycles des Projets N°2 »**

**INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS**

**PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS**

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 110(2), du règlement financier, applicable au Fonds européen de développement en vertu de l'article 37 du règlement (UE) n° 323/2015, à la section suivante en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions : 5.3.1.

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>           | Mesures d'appui aux cycles des projets N°2 du 11 <sup>ème</sup> Fonds européen de développement<br>Numéro CRIS : FED/2018/041-635<br>financé par le Fonds européen de développement  |   |
| <b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>  | République d'Haïti<br>L'action sera menée principalement sur la zone de Port au Prince et dans toutes les zones du pays concerné par le Fonds européen de développement. Des missions sont possibles à l'étranger (Caraïbes, Europe).                            |   |
| <b>3. Document de programmation</b>                   | 11 <sup>ème</sup> Fonds européen de développement<br>Programme Indicatif National (2014-2020) de coopération entre l'Union européenne et Haïti   |   |
| <b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b> | Hors concentration : Appuis au Bureau de l'Ordonnateur national (BON) et Mesures d'appui à l'identification, formulation et exécution  | Aide Publique au Développement :<br>OUI |
| <b>5. Montants concernés</b>                          | Coût total estimé : 11 100 000 EUR pour l'action<br>Montant total de la contribution du FED : 7 500 000 EUR<br>La présente action est cofinancée par le bénéficiaire de subvention (Ordonnateur National – ON du FED) pour un montant indicatif de 3 600 000 EUR |   |
| <b>6. Modalité(s) d'aide</b>                          | <b>Modalité de projet</b><br>Gestion directe – subvention de fonctionnement - octroi direct (ON du   |   |

|   |  |                          |                           |                           |
|---|--|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>et modalité(s) de mise en œuvre</b>              | FED)<br>Gestion directe – Passation de marchés de services (Audits, évaluations, facilité d'assistance technique, formations, conférences, séminaires, communication et visibilité...)<br>Gestion indirecte – Passation de marchés de services (assistance technique au BON)   |                          |                           |                           |
| <b>7. a) Code(s) CAD</b>                            | 15110 – Politique, planification économique et du développement  |                          |                           |                           |
| <b>b) Principal canal de distribution</b>           | Public sector institutions – 10000   |                          |                           |                           |
| <b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>  | <b>Objectif stratégique général</b>  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|   |  |                          |                           |                           |
|   | Développement de la participation/bonne gouvernance  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | x                         |
|   | Aide à l'environnement   | <input type="checkbox"/> | x                         | <input type="checkbox"/>  |
|   | Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)  | <input type="checkbox"/> | x                         | <input type="checkbox"/>  |
|   | Développement du commerce  | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|   | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant  | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|   | <b>Marqueurs de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|   | Diversité biologique   | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|   | Lutte contre la désertification  | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|   | Atténuation du changement climatique   | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|   | Adaptation au changement climatique  |                          | x                         | <input type="checkbox"/>  |
|   | <b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>   | NA                       |                           |                           |
| <b>10. Objectifs de développement durable (ODD)</b> | <u>Objectif 1</u> : "Éliminer l'extrême pauvreté et la faim mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs"<br><u>Objectif 2</u> : "Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable"<br><u>Objectif 4</u> : "Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie"<br><u>Objectif 5</u> : "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles"<br>L'action contribue également aux objectifs n°8, n°10, n°11 et n°13 |                          |                           |                           |
| <b>RESUME</b>                                       |  |                          |                           |                           |

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED), des mesures d'appui aux cycles des projets sont prévus à travers les appuis au Bureau de l'Ordonnateur National du FED (BONFED) et la Facilité de Coopération technique (FCT) pour l'identification, formulation et exécution des projets/programmes.

L'objectif général de l'action est de promouvoir le développement durable d'Haïti. L'objectif spécifique est d'améliorer la qualité de la coopération et du partenariat entre Haïti et l'Union européenne. Les produits attendus sont les suivants :

### **Composante 1 : Appui au BONFED**

Produit 1.1 : Le processus de réorganisation et d'équipement du BONFED est finalisé.

Produit 1.2 : Les fonctions et les suivis techniques et financiers du BONFED et des secteurs impliqués sont efficaces et efficaces tout au long des cycles de projets/programmes FED.

Produit 1.3 : Le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération est assuré en cohérence et synergie avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), la programmation 11<sup>ème</sup> FED et les interventions des autres bailleurs de fonds.

Produit 1.4 : La visibilité du partenariat et de la coopération UE-Haïti est assurée.

### **Composante 2 : Facilité de Coopération Technique (FCT)**

Produit 2.1 : Les projets et programmes de coopération financés par le 11<sup>ème</sup> FED sont de bonne qualité.

Produit 2.2 : Les capacités techniques, financières, organisationnelles, et managériales des instances impliquées dans le/les cycles de projets/programmes des PIN en cours, sont renforcées.

Produit 2.3 : Les acteurs impliqués dans la coopération Haïti-UE sont sensibilisés et informés sur les enjeux de la coopération, et la visibilité de la Coopération UE-Haïti est assurée.

Produit 2.4 : Les programmes de coopération (y inclus l'appui au BONFED) et activités de la FCT sont évalués et audités.

Une gestion directe, via des subventions annuelles de fonctionnement, est prévue pour le BON, et des marchés de services en gestion indirecte pour l'assistance technique au BON. Pour les audits et évaluations de la Composante BONFED et la FCT, tous les marchés de services seront en gestion directe.

## **1 CONTEXTE**

### **1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique**

Aujourd'hui, Haïti est le pays le plus pauvre du continent américain suivant la classification des Nations Unies, avec un PIB par habitant de 829,6 dollars US. Selon les données de 2015 du rapport annuel du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Haïti est classée 168<sup>ème</sup> sur 187 pays, avec un indice de développement humain de 0,454. 72% des Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2.00 dollars US PPA per capita/jour, et la moitié vit encore avec moins 1 dollar US par jour. Le chômage et le sous-emploi généralisés constituent un problème social majeur, qui touche environ 60% de la population active.

Cette situation économique et sociale résulte de plusieurs facteurs, à la fois structurels et conjoncturels : forte progression démographique, prépondérance de l'emploi dans le secteur rural, dégradation de l'environnement, contraintes foncières, instabilité politique prolongée.

La population haïtienne, en 2013, était estimée à 10.5 millions d'habitants, avec un taux d'accroissement annuel avoisinant les 1,8%. Il est constaté que la population haïtienne est

très jeune, près de la moitié ayant moins de 18 ans. Elle se concentre de plus en plus dans les zones urbaines. Celle-ci a triplé en 20 ans à la recherche d'un mieux-être. La population a cru plus fortement que la richesse nationale au cours de la même période. Il s'en suit une dégradation considérable de la situation socio-économique de la population caractérisée par une baisse de revenu et de sa répartition.

Le niveau d'analphabétisme est très élevé en Haïti, il tourne autour de 52%. Moins de 50% des femmes ont accès à l'éducation et moins de 40% des hommes. Près de 25% des enfants non scolarisés le sont en raison de l'éloignement et de la précarité financière des parents.

Le secteur primaire, notamment agricole, représente désormais moins de 25% du prix intérieur brut (PIB), bien qu'il emploie près de 60% de la force de travail. Les perspectives d'expansion dans ce secteur sont entravées par l'état d'abandon dans lequel il a été laissé. En général, Haïti importe aujourd'hui plus de 60% de ce qu'il consomme.

L'instabilité politique que le pays vit depuis près de trois décennies n'a pas favorisé la reprise économique en dépit des plans de redressement adoptés (le Centre du commerce international (CCI), le Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (DSNRP), PARD, le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)).

Depuis le 12 janvier 2010, date du tremblement de terre, l'Administration Publique haïtienne dans son ensemble a perdu de sa capacité de régulation et de contrôle, faute de ressources appropriées. Ceci a provoqué des retards considérables dans la mise en œuvre des programmes et projets du 10<sup>ème</sup> FED prévus pour la période 2008 – 2013.

Haïti étant un pays fragile, extrêmement vulnérable aux chocs, avec une majorité de sa population vivant dans la pauvreté, ici plus qu'ailleurs le renforcement de la résilience de ces populations est clé pour un développement durable. Ceci implique que le 11<sup>ème</sup> FED intègre ce concept de résilience à chaque étape du cycle de projet et qu'il puisse agir conjointement avec l'aide humanitaire d'ECHO pour que la continuité des interventions se fasse entre l'urgence et le développement (LRRD : lien entre l'urgence, la réhabilitation et le développement). De plus, la gestion des risques doit être intégrée prioritairement dans la coopération au développement.

Concernant les risques climatiques, Haïti, située dans le bassin caribéen, se trouve exposé à beaucoup de phénomènes. Les scénarios établis en Haïti montrent, d'ici à 2030, un accroissement de la température (de 0,80 C° à 1 C°), une diminution de la pluviosité annuelle de 6 à 20%, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer. Selon le Germanwatch Global Risk Index, Haïti a été le pays le plus touché en 2016. Entre 1997 et 2016, le Honduras, Haïti et le Myanmar ont été les pays les plus touchés par les événements climatiques extrêmes<sup>1</sup>. Au cours des dix dernières années, le pays a souvent été victime des perturbations du climat qui se manifestent surtout par un changement du régime hydrique des bassins versants, l'augmentation des périodes de sécheresses et des pertes en vies humaines dues aux inondations provoquées par les tempêtes tropicales. En 2016, les ouragans Nicole, et surtout Matthew, ont tué plus de 500 personnes (les gouvernements locaux attribuent la mort d'un millier de personnes à l'ouragan Matthew), laissant plus de 1,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire et renforçant les épidémies de choléra<sup>2</sup>. Selon les informations de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, plus d'un million de personnes ont été touchées par les graves inondations et les vents pouvant atteindre 230km/h.

---

<sup>1</sup> GLOBAL CLIMATE RISK INDEX 2018 – Who suffers Most From Extreme Weather Events? Weather related Loss Event in 2016 and 1997 to 2016 – David Eckstein, Vera Kunzel and Laura Schafer.

<sup>2</sup> Food and Agriculture Organisation of the United Nations, 2016, <https://bit.ly/2NQkdt7>, World Meteorological Organisation, 2016, [https://library.wmo.int/opac/doc\\_num.php?explnum\\_id=3414](https://library.wmo.int/opac/doc_num.php?explnum_id=3414)? P17

Haïti est aussi un pays dont les ressources naturelles sont surexploitées. Les sols notamment s'épuisent et les pollutions (sols, eaux, air) sont diverses. Les déchets ménagers, sachets plastiques se retrouvent dans les ravines et sont déversés en masse dans la mer. Le taux d'accès à l'assainissement de base est de 26% et de 34% en zones urbaines. Des mesures environnementales devront être intégrées dans tous les projets et programmes du 11<sup>ème</sup> FED et des études, et formations/sensibilisations environnementales développées pour les acteurs de la coopération.

Enfin, Haïti est marqué par des inégalités de genre, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi, et les Haïtiennes sont quotidiennement victimes de violence ou d'exclusion. Des discriminations en termes d'égalité d'accès aux services et d'accès à la justice et à l'administration subsistent fortement, touchant les plus vulnérables.

### *1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE*

La République d'Haïti s'est dotée, en 2012, du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) pour l'émergence en 2030. Le PSDH est articulé en quatre dimensions (territoriale, institutionnelle, économique et sociale), et il constitue la référence pour toute action de développement, et pour tout programme sectoriel et de réforme de l'État.

La mise en œuvre du PSDH se décline en Plans Triennaux d'Investissements (PTI), dont l'actuel couvre la période 2014-2016. Des dispositions sont en cours au MPCE pour élaborer le PTI 2017-2021. Au stade actuel, le suivi du PSDH s'est limité à la production d'un Cahier d'indicateurs de suivi du PSDH et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (2014-2015), et d'un Rapport de mi-parcours du PTI 2014-2016, couvrant la période allant d'octobre 2013 à mars 2015 passant en revue le degré d'exécution financière et physique de chaque programme et projet inscrit au titre de chacun des quatre chantiers du PSDH. Une amélioration en termes de suivi et d'évaluation du PTI est observée avec la production d'un deuxième rapport, couvrant la période d'octobre 2014 à septembre 2015, dont une version préliminaire est rendue disponible le 2 juin 2016. Le Programme Statistique Minimum (PSM) de 2012 à 2015 appuyé le système de suivi du PSDH, mais il n'a pas significativement permis de doter le pays d'un référentiel en matière de suivi-évaluation du PSDH, en raison notamment d'un faible ancrage institutionnel et des difficultés structurelles et stratégiques liées à l'absence d'une culture des résultats du développement, aux ressources humaines limitées, et aux faibles capacités statistiques.

Ainsi, le processus d'évaluation de la performance des PTI et de mesure des résultats du développement restent à améliorer. Des initiatives sont en cours au niveau du MPCE pour construire un cadre de suivi et d'évaluation du PSDH et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces initiatives vont dans le sens de la complémentarité des fonctions de planification, de programmation, de budgétisation, et de statistiques. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) lie la lutte contre le réchauffement climatique à l'objectif de pays émergent d'ici à 2030 fixé dans le PSDH, en s'engageant « résolument » sur la voie d'un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, et en limitant ses pertes récurrentes de PIB liées aux catastrophes climatiques.

Les défis actuels en matière de pilotage technique et stratégique des politiques publiques consistent à : i) rechercher une meilleure cohérence des politiques sectorielles avec les orientations stratégiques du PSDH par un meilleur alignement du budget de l'Etat et des appuis des Partenaires Techniques et Financiers, et ii) réaliser un réel suivi des résultats atteints.

La mobilisation effective et en temps utile des ressources FED, dans le cadre des actions en cours du 10<sup>ème</sup> FED et celles du 11<sup>ème</sup> FED, s'alignent sur priorités du PSDH. Et dans ce cadre, le Bureau de l'Ordonnateur national du FED est responsable de la programmation, du suivi, et du contrôle des ressources communautaires, en appui à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des politiques publiques dans le pays.

### ***1.1.2 Analyse des parties prenantes***

Les principales parties prenantes intervenant dans cette action sont la Primature en tant que Tutelle de l'ON et maître d'ouvrage unique de la coopération décentralisée avec l'Union européenne, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe en tant que coordonnateur de l'aide publique au développement, les ministères techniques concernés aux titres de maîtres d'œuvre des projets/programmes financés par le FED, le Parlement et la société civile. Le secteur privé dans le cadre des services, fournitures ou travaux et des partenariats techniques est aussi un bénéficiaire.

L'Ordonnateur national, tel que prévu dans l'accord de Cotonou est le Représentant de la République d'Haïti dans toutes les activités de la Coopération avec l'Union européenne financées sur les ressources du FED. Il fonctionne en étroite collaboration avec les services de la Délégation de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la programmation de l'aide, l'identification et formulation des interventions et la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'audit des projets et programmes.

L'ON actuel, nommé en février 2015 par arrêté présidentiel, a rang de Ministre sans portefeuille et est directement rattaché à la Primature. Par le passé, la fonction était exercée par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). A noter que l'Ordonnateur national a changé 3 fois entre 2012 à 2015. L'ON actuel a été maintenu au poste par les quatre Premiers Ministres en poste depuis sa nomination (Paul, Jean, Jean-Charles et Lafontant) et, prévisiblement, il le sera aussi par le nouveau PM récemment désigné, Jean-Henry Céant.

L'Ordonnateur national en Haïti dispose d'une structure appelée « Bureau de l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement » (BONFED) qui coordonne et pilote l'ensemble des activités du Fonds européen de développement. Ce bureau a été créé en juillet 1999 par arrêté présidentiel, il n'a pas encore d'autonomie financière. Actuellement, la structure BONFED est organisée selon le même organigramme que la délégation de l'Union européenne et compte 62 personnes (l'ON, le Coordonnateur, des conseillers techniques et financiers au sein des sections opérationnelles et de finances/contrats ainsi que du personnel administratif et d'appui au sein de la section d'administration).

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, le BONFED a été financé à hauteur de 81% par le FED, via le Programme d'Appui au BON III (budget total : 4 933 431 EUR sur la période de mise en œuvre opérationnelle du 06/02/2014 au 06/02/2017). Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED, la contribution de l'Etat haïtien est plus significative et sera portée à près de 60%, ce qui traduit la volonté de la prise en charge progressive du fonctionnement du BONFED par l'Administration centrale.

Un effort d'harmonisation de l'aide a été entrepris au niveau du Cadre de Coordination de l'Aide Externe (CAED) dépendant du Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) mais le fonctionnement n'est pas encore optimal. Et les ministères techniques présentent une faiblesse en termes de capacités de ressources humaines. Ainsi, le BONFED doit assurer ce lien entre les secteurs et le MPCE, et combler les lacunes.

L'appui au fonctionnement du BON couvre la contribution aux dépenses de fonctionnement du bureau de façon globale. Il inclut les dépenses du personnel en termes de salaires,

avantages sociaux et per diem et les dépenses d'acquisition d'équipement et de fournitures (par exemple, dépenses liées à l'acquisition et à la location d'équipements (véhicules), de génératrices, d'équipements et de matériels informatiques, imprimantes, pièces et accessoires pour imprimantes et photocopieuses, mobilier...).

### ***1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes***

En appui au PSDH décrit précédemment, le BONFED assurera en lien avec la Délégation de l'Union européenne (DUE), la planification et le suivi des projets issus du Programme Indicatif National 11<sup>ème</sup> FED. Ce PIN 11<sup>ème</sup> FED met l'accent sur 4 domaines prioritaires, à savoir : l'éducation, le développement urbain et les infrastructures, la réforme de l'Etat et de l'Administration, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, le BONFED s'assurera, en lien avec la DUE, de la prise en compte dans la gestion des cycles de projets, de l'égalité femmes hommes, des droits humains, de la résilience face aux vulnérabilités, risques et catastrophes, de mesures bénéfiques pour l'environnement et la variabilité aux changements climatiques. Il veillera également au respect du manuel de visibilité UE.

La Facilité technique de coopération apportera un appui technique en études, et autres contrats d'appui (y compris des missions de supervision), formations, séminaires, conférences, audits et évaluations, sur l'ensemble des thématiques et projets selon les besoins.

#### **Appui au BONFED :**

L'appui au fonctionnement du Bureau de l'ON du FED vise à renforcer des capacités institutionnelles du personnel afin d'assurer efficacement le suivi des principales étapes des cycles de projet et la mise en œuvre effective du Programme indicatif national 11<sup>ème</sup> FED (PIN) et d'autres programmes financés par le Budget de l'UE en gestion décentralisée, en faveur du développement du pays (PSDH). Afin de consolider le renforcement du BONFED mené depuis 2014 (diagnostic institutionnel, proposition de réorganisation du BONFED, formation aux procédures FED, mission d'assistance technique en cours d'appui institutionnel, organisationnel et de formations), une assistance technique pourra être déployée. Elle visera à améliorer les problématiques identifiées de façon récurrente dans le fonctionnement du BONFED en Haïti qui peuvent se résumer comme suit :

- Instabilité de l'organigramme du BONFED
- Insuffisance dans le système de contrôle interne
- Efficacité et efficience dans la gestion et le suivi des fonds et projets/programmes selon le cycle de projet à renforcer
- Faiblesse du suivi sectoriel avec les ministères maître d'œuvre

Le programme prévoit également des activités de formation, une participation du personnel du BONFED aux séminaires liés à l'accord de partenariat ACP-UE (Afrique, Caraïbes et Pacifique - Union européenne), le CARICOM/CARIFORUM.

En outre, l'implication des ministères techniques dans toute la gestion du cycle de projets/programmes FED est souvent suppléé par les techniciens et cadres du BON et de la Délégation de l'Union européenne (DUE) et par de l'assistance technique. Ainsi, le programme prévoit un appui aux cadres de ces ministères en termes de formations, sensibilisations, préparation de missions d'intérêt pour la coopération.

#### **Facilité de coopération technique :**

Cette facilité permettra de poursuivre l'appui apporté à l'exécution de la stratégie de

développement du pays, en particulier en appuyant techniquement la mise en œuvre de la coopération dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED par des actions préparatoires et d'accompagnement tout au long des principales étapes du cycle de projet. Ces actions comprennent de nouvelles études d'identification et de faisabilité des actions de coopération, notamment sur les secteurs de concentration mais aussi en lien avec l'intégration/prise en considération effective dans les projets, de l'égalité des femmes, des droits humains, de mesures en faveur de l'environnement et permettant l'adaptation à la variabilité climatique et la résilience face aux risques et désastres. Il s'agit aussi de la sensibilisation et formation des acteurs clés de la coopération en Haïti, la réalisation de séminaires, conférences, des manifestations culturelles et des actions de visibilité et d'information sur les projets.

L'assistance technique pourra aussi appuyer les actions préparatoires des projets (préparation/évaluation des appels d'offres, appels à propositions, devis-programmes, plan de communication etc.), et d'autres contrats d'appui, y compris des missions de supervision, et les évaluations, états des lieux et vérification des dépenses/audits pour les projets de l'UE / programmes où cela n'a pas été prévu dans le projet lui-même, ou le projet a déjà été fermé. Ces services seront fournis par des bureaux privés, consultants et/ou experts individuels recrutés par la DUE, mais dont les termes de référence auront été partagés avec les services de l'Ordonnateur national du FED.

Grâce à ces études et assistance technique, sur une base ad hoc, la FCT sera un instrument flexible qui permettra de renforcer les capacités des ministères gouvernementaux concernés, tout en répondant rapidement aux besoins techniques à mesure qu'ils surviennent au cours la mise en œuvre du projet. Cette action permettra également de faciliter la communication continue et la visibilité des programmes financés par l'UE en Haïti, ainsi que les acteurs locaux et les activités de coordination des donateurs.

## Risques et hypothèses

| Risques   | Niveau de risque (E/M/F) | Mesures d'atténuation  |
|---|--------------------------|--|
| Fragilité de la situation politique, vu notamment les élections partielles prévues en octobre 2019  | E                        | Dialogue politique renforcé, appui à la société civile pour le renforcement de leur capacité de dialogue et d'engagement constructif       |
| Faible implication des instances étatiques dans la gestion du Cycle de projets  | M                        | Dialogue sectoriel renforcé, intégration d'activités en appui de la capacité des institutions concernées                                   |
| Retard dans la mise en œuvre des programmes 11 <sup>ème</sup> FED   | M                        | Appui technique – conseils – formations  |
| Résultats des projets faibles en termes de prise en compte environnementale et climatiques  | E                        | Renforcement des analyses préliminaires et du système de suivi sur les points environnementaux et climatiques, pour l'ensemble des projets |
| Le climat d'insécurité du pays  | E                        | Moindre exposition aux risques, anticipation   |
| <b>Hypothèses</b>   |                          |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La stabilité politique et sécuritaire du pays.</li> <li>• La poursuite du dialogue politique entre l'Union européenne et la République d'Haïti.</li> <li>• La volonté politique de mettre en œuvre les réformes de l'administration centrale et de la gestion des finances publiques.</li> <li>• La stabilité du personnel du BONFED et des points focaux.</li> <li>• Le renforcement de la contribution du Trésor Public dans le fonctionnement du BONFED.</li> <li>• Volonté politique de mettre en œuvre rapidement et dans de bonnes conditions le programme de coopération UE-Haïti.</li> <li>• La volonté des différents acteurs (ON, Ministères techniques, unités de gestion de projets, société civile, autres bailleurs de fonds) de s'impliquer dans le processus de coopération avec l'Union européenne et leur volonté de dialogue et d'entente sur des objectifs communs.</li> </ul> |                          |  |

## 2 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

### 2.1 Enseignements tirés

Au niveau du BON, de 2012 à 2015, des missions d'audit systèmes et financiers et une mission de monitoring ont été réalisées, dont la dernière (2015) relève les avancées suivantes : une amélioration de la qualité des pièces comptables émises dans le cadre de la mise en œuvre

des projets, notamment de l'appui au BON, une amélioration du niveau des engagements du 10<sup>ème</sup> FED, et des relations entre la Délégation de l'UE et le BON.

Sur le plan technique, et malgré les progrès réalisés au fil des appuis successifs au BON, il est toujours nécessaire de poursuivre et de consolider les activités de renforcement de son implication dans le pilotage de l'aide européenne, de son rôle d'interface et de coordination avec les différents acteurs de la coopération, et le renforcement de la visibilité de la coopération. De même, la collaboration et la complémentarité avec la Délégation de l'UE sont à poursuivre.

L'organigramme du BON a été revu et les postes ont été remplis successivement, entre autres, celui du Coordonnateur qui a comblé le vide fonctionnel qui existait entre les conseillers et l'ON, et de nouveaux conseillers et/ou assistants conseillers. Ces derniers ont besoin de formations pratiques pour assurer efficacement leur rôle de suivi technique, administratif et financier des cycles de projets les concernant.

Attendu depuis le tremblement de terre de 2010, et enfin réalisé en mai 2016, le déménagement du BON dans ses nouveaux locaux a créé une dynamique nouvelle et une manière de travailler plus efficace. Vu la taille des effectifs (62 personnes occupées à temps plein, dont une proportion importante de nouveaux cadres) et le caractère encore fragile des acquis de la réorganisation des services, il est opportun de prévoir une assistance technique pour des actions spécifiques.

Le Progiciel e-ole est utilisé par tous les projets et le BON. Le fonctionnement à plein régime depuis décembre 2012 du progiciel e-ole facilite en grande partie le suivi financier des programmes et projets financés par le FED. Depuis l'année 2015, une version améliorée est utilisée avec un module de gestion de courrier, la MaxiGED. Une amélioration du logiciel en vue de la gestion des indicateurs est à l'étude.

Concernant la FCT, sa flexibilité permet de répondre à des besoins ad hoc au cours des cycles de projets comme des études complémentaires, des missions de supervision, des audits ou évaluations non prévues et/ou en lien avec les thématiques transversales (ex : analyse genre, impact environnemental) ou des stratégies nécessitant des études, et des plans d'action adaptés au pays pour une intégration sur l'ensemble des projets ou encore des événements. De même, des formations ont pu être financées sur la FCT en réponse à des problèmes identifiés en cours de mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED.

En outre, elle a permis sur le 10<sup>ème</sup> FED de réaliser les identifications et formulations des premiers programmes sur le 11<sup>ème</sup> FED. Sa continuation permettra de poursuivre cette programmation et, éventuellement, les identifications et formulations des premiers programmes du nouveau cadre financier 2021-2027.

En termes de visibilité, la Facilité de Coopération technique (FCT) permet d'assurer une complémentarité/synergie d'actions avec celles prévues dans les projets/programmes, et d'organiser des événements d'ampleur.

## **2.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

En Haïti, la coordination générale de l'aide au développement est répartie entre deux Ministères : celui de l'Economie et des Finances pour les aides génératrices de dettes, et celui de la Planification et de la Coopération Externe pour les subventions. Un effort d'harmonisation de l'aide a été entrepris au niveau du Cadre de Coordination de l'Aide Externe (CAED) dépendant du Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE); il devrait être poursuivi dans les années à venir.

Le Gouvernement d'Haïti anime quelques tables sectorielles : tables du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) pour le secteur Transports; de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) pour le Secteur Logement et Habitat; de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) pour la Sécurité Alimentaire. Dans d'autres secteurs il existe une coordination entre partenaires techniques et financiers qui implique occasionnellement le Ministère concerné : Budget Support Group pour les Finances Publiques; Groupe des Partenaires techniques et Financiers pour la Gouvernance Locale, Groupe des bailleurs pour la Réforme de l'Etat; Groupe Sectoriel pour l'Education; Groupe pour le logement et développement urbain.

Le BONFED n'est jusqu'à présent pas associé à toutes ces tables sectorielles.

## **2.3 Questions transversales**

### **2.3.1 Résilience**

Dans le cadre des mesures d'appui au cycle de projets, on veillera la prise en compte de la résilience ainsi qu'à la promotion d'une approche LRRD. Les orientations issues de l'exercice "*Joint Humanitarian and Development Framework*" seront prises en compte et une attention particulière sera portée sur l'inclusion des plus vulnérables dans l'ensemble des projets.

La FCT permettra de compléter, si nécessaire, les analyses en termes de résilience et de former/sensibiliser les cadres du BON, des secteurs et/ou de la DUE sur cette thématique et sur les modalités de son intégration et suivi dans tous les cycles de projets.

### **2.3.2 Environnement**

Les appuis aux secteurs selon le cycle de projet par les cadres du BON, et les études techniques, formations et séminaires veilleront à intégrer les aspects environnementaux et l'adaptation au changement climatique, y inclus dans ses aspects de gestion des risques et désastres. Il pourra également reprendre les enseignements des projets dédiés aux thématiques climatiques, notamment dans le cadre de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique, et les bonnes pratiques développées en termes d'analyse environnementale et études d'impact.

Le BON veillera à la qualité de l'identification des enjeux environnementaux et climatiques (risques et les mesures d'atténuation, mais aussi les opportunités, assurant une convergence entre préoccupations environnementales, sociales et économiques) et de leur intégration dans l'ensemble des projets. Ceci se réalisera pendant leur préparation (utilisation des logiques d'intervention comme support d'examen des incidences environnementales, menant à une intégration précoce de l'environnement, y compris des questions de biodiversité et de lutte contre la désertification) mais aussi lors de leur mise en œuvre. Le BON assurera ainsi le suivi-évaluation des aspects d'intégration et la qualité de leur prise en compte effective pour l'ensemble des projets, et non uniquement sur ceux dédiés aux thématiques environnementales ou climatiques.

### **2.3.3 Genre, gouvernance et droits humains**

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, une analyse genre a été menée et a abouti à un plan d'action genre adapté pour la coopération UE et celle des Etats membres, et issu du Plan d'action Genre II UE 2016-2020 (GAP II). Les mesures d'appui au cycle des projets permettront

d'assurer la mise en œuvre de ce plan d'action au travers de l'intégration des mesures et des indicateurs dans les projets et le suivi-évaluation permettant d'élaborer un rapport annuel.

Depuis 2015, le BONFED a désigné un point focal genre. A partir du plan d'action genre UE et Etats membres, un « plan d'action genre suivi par le BONFED » a été élaboré en 2017, sur le Programme d'Appui au BON III. Le point focal genre du BONFED, en lien avec ses cadres, les ministères techniques dont le MCFDF (Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes) seront chargés d'assurer le suivi du « plan d'action genre BONFED ». Le point focal genre du BONFED sera également responsable d'établir un réseau de contacts avec le Ministère de la Condition féminine haïtienne et des acteurs clés dans les ministères sectoriels et transversaux concernées par la coopération UE pour s'assurer que les questions d'égalité de femmes sont prises en compte dans l'identification et formulation de nouveaux projets ainsi que le suivi-évaluation des projets en cours.

En outre, le BONFED veillera à suivre et renseigner les engagements de l'Etat haïtien en matière d'équité de genre prévues au point 3.9 "Promouvoir l'équité de genre" du 3<sup>ème</sup> pilier du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) "refondation sociale", et en particulier par le Plan d'action national Equité Femme Homme<sup>3</sup>.

De manière générale, les mesures d'appui aux cycles de projet promouvoir dès que possible une planification et budgétisation sensible au genre, et le renforcement spécifique des organisations spécialisées dans la promotion et le respect de droits de la femme dans les différents secteurs du 11<sup>ème</sup> FED.

Au niveau des droits humains, les appuis aux cycles de projets veilleront à promouvoir les droits des plus vulnérables, l'égalité d'accès aux services de base, l'égalité d'accès aux connaissances et informations, en accord avec la Stratégie pays sur les droits humains.

En outre, ces mesures intégreront les principes de bonne gouvernance, la démocratie participative, dans la gestion de l'ensemble des projets.

De manière générale, l'ensemble des termes de référence des contrats de services sur la FCT devront intégrer tous ces aspects, tout au long des cycles de projet.

### **3 DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **3.1 Objectifs/produits**

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD « Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs , « Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », « Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », et « Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République d'Haïti, qui bénéficie de ce programme.

---

<sup>3</sup> En mai 2015, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) a présenté la Politique d'Égalité Femmes-Hommes, et le Plan d'action national EFH

Les mesures d'appui aux cycles des projets du 11<sup>ème</sup> FED N°2 contribuent également aux objectifs n°8, n°10, n°11, et n°13.

L'**objectif général** de l'action est de promouvoir le développement durable d'Haïti.

L'**objectif spécifique** est d'améliorer la qualité de la coopération et du partenariat entre Haïti et l'Union européenne.

Les produits de l'action regroupés par composante sont les suivants:

#### **Composante 1 : Appui au BONFED**

- **Produit 1.1** : Le processus de réorganisation et d'équipement du BONFED est finalisé.
- **Produit 1.2** : Les fonctions et les suivis techniques et financiers du BONFED et des secteurs impliqués sont efficaces et efficaces tout au long des cycles de projets/programmes FED.
- **Produit 1.3** : Le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération est assuré en cohérence et synergie avec le PSDH, la programmation 11<sup>ème</sup> FED et les interventions des autres bailleurs de fonds.
- **Produit 1.4** : La visibilité du partenariat et de la coopération UE-Haïti est assurée.

#### **Composante 2 : Facilité de Coopération Technique (FCT)**

- **Produit 2.1** : Les projets et programmes de coopération financés par le 11<sup>ème</sup> FED sont de bonne qualité.
- **Produit 2.2** : Les capacités techniques, financières, organisationnelles, et managériales des instances impliquées dans le/les cycles de projets/programmes des PIN en cours, sont renforcées.
- **Produit 2.3** : Les acteurs impliqués dans la coopération Haïti-UE sont sensibilisés et informés sur les enjeux de la coopération, et la visibilité de la Coopération UE-Haïti est assurée.
- **Produit 2.4** : Les programmes de coopération (y inclus l'appui au BONFED) et activités de la FCT sont évalués et audités.

### **3.2 Principales activités**

#### **Composante 1 : Appui au BONFED**

*Activités liées au produit 1.1 : Le processus de réorganisation et d'équipement du BONFED est finalisé*

- Appui au fonctionnement du BONFED incluant des dépenses de salaires (appui UE dégressif) ;
- Acquisition d'équipements et de matériels additionnels pour le nouveau bâtiment ;
- Finalisation du renforcement de la structure interne du BONFED et du recrutement.

*Activités liées au produit 1.2 : Les fonctions et les suivis techniques et financiers du BON et des secteurs impliqués sont efficaces et efficaces tout au long des cycles de projets/programmes FED*

- Suivi technique et financier de chaque programme ;
- Contrôle des opérations menées par les différentes régies en termes de respect des budgets et des procédures FED ;
- Organisation, de concert avec la Délégation de l'Union européenne, de rencontres périodiques de suivi des projets/programmes, ainsi que des revues opérationnelles ;
- Formation du personnel aux outils de suivi de projets et sur les procédures du FED ;
- Formation/sensibilisation du personnel sur la résilience, la gestion des risques et désastre, l'intégration de l'environnement et de la variabilité climatique, l'égalité femmes hommes et autres sujets de nature à améliorer sa performance dans la gestion et le suivi des projets/programmes ;
- Réunions transversales de suivi de la mise en œuvre des outils.

*Activités liées au produit 1.3 : Le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération est assuré en cohérence et synergie avec le PSDH, la programmation 11<sup>ème</sup> FED et les interventions des autres bailleurs de fonds;*

- Organisation des séminaires de formations au bénéfice des acteurs nationaux de la coopération sur les procédures du FED, sur la gestion, le suivi des programmes et projets de développement ;
- Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation sur l'accord de Cotonou et sur le post-Cotonou, ainsi que sur les principaux instruments financiers de la coopération ;
- Organisation de forums et de colloques de restitution avec les différents acteurs sur les conclusions des études et les résultats des programmes financés par la coopération ;
- Organisation et participation de façon périodique à des rencontres avec les différents bailleurs de fonds sur la gestion de l'aide externe ;
- Renforcement des capacités de gestion conjointe des équipes DUE/BONFED ;
- Intégration du FED dans le suivi des budgets de la coopération externe dans le cadre des Plans Triennaux d'Investissements – suivis par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

*Activités liées au produit 1.4 : La visibilité du Partenariat et de la coopération UE-Haïti est assurée*

- Mise en œuvre du plan stratégique de communication/visibilité, en étroite coordination avec la Délégation de l'Union européenne (DUE), et mise à jour au besoin ;
- Renforcement de la cohérence et de la synergie des actions de visibilité financés par le FED ;
- Publication d'un rapport annuel d'activités du BONFED et sa présentation à la Primature.

## **Composante 2 : Facilité de Coopération Technique**

*Activités liées au produit 2.1 : Les projets et programmes de coopération financés par le 11<sup>ème</sup> FED sont de bonne qualité.*

- Mobilisation de l'assistance technique pour la réalisation d'études préparatoires dans le cadre de la suite de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED (identification, formulation, études complémentaires), et d'autres contrats d'appui, y compris des missions de supervision;
- Recrutement de consultants à court, moyen et long termes qui devront contribuer à assurer l'exécution efficace du PIN et d'autres programmes de l'UE en faveur de la stratégie de développement de la République d'Haïti.

*Activités liées au produit 2.2. : Les capacités techniques, financières, organisationnelles, et managériales des instances impliquées dans le/les cycles de projets/programmes des PIN en cours, sont renforcées*

- Organisation de formations, ateliers ou autres activités de sensibilisation et de renforcement des capacités de gestion du cycle de projets des acteurs clés de la coopération, et sur des sujets transversaux et techniques.

*Activités liées au produit 2.3. : Les acteurs impliqués dans la coopération Haïti-UE sont sensibilisés et informés sur les enjeux de la coopération, et la visibilité de la Coopération UE-Haïti est assurée.*

- Organisation d'événements spécifiques tels que des forums, conférences, séminaires, événements culturels pour traiter de thématiques/enjeux sectoriels ou transversaux de la coopération, et renforcement de la visibilité UE.

*Activités liées au produit 2.4. : Les programmes de coopération et activités de la FCT sont évalués et audités*

- Audits et évaluations de projets et programmes lorsque ces derniers ne l'ont pas prévu ou insuffisamment.

### **3.3 Logique d'intervention**

Ce programme avec ses deux composantes : 1) d'appui au BONFED et 2) de Facilité de coopération technique fait le lien entre les politiques nationales de la République d'Haïti et les programmes de coopération européenne. Il vise à améliorer la qualité de la coopération et du partenariat entre Haïti et l'Union européenne (objectif spécifique) afin de promouvoir le développement durable d'Haïti (objectif général).

La composante 1, d'appui au BONFED permet de renforcer ses capacités, d'améliorer le suivi et l'appropriation des différents programmes 11<sup>ème</sup> FED par les cadres du BON, d'assurer le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération et d'assurer la visibilité du partenariat et de la coopération Haïti-UE.

La composante 2, de Facilité de coopération technique permet d'améliorer la qualité des programmes, d'améliorer les capacités des instances impliquées dans les cycles de projets du PIN, de sensibiliser et informer les acteurs impliqués sur les enjeux de la coopération Haïti-UE, et d'évaluer et d'auditer les programmes.

## 4 MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'Ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés ; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 322/2015.

### 4.3 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives<sup>4</sup> affectant les pays de mise en œuvre concernés.

#### 4.3.1 Subventions : octroi direct "Appui au fonctionnement au Bureau de l'Ordonnateur national du FED d'Haïti" (gestion directe)

(a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Objectif : améliorer la qualité de la coopération et du partenariat entre Haïti et l'Union européenne.

Produits escomptés :

- Le processus de réorganisation et d'équipement du BON est finalisé.
- Les fonctions et les suivis techniques et financiers du BON et des secteurs impliqués sont efficaces et efficaces tout au long des cycles de projets/programmes FED.
- Le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération est assuré en cohérence et synergie avec le PSDH, la programmation 11<sup>ème</sup> FED et les interventions des autres bailleurs de fonds.
- La visibilité du partenariat et de la coopération UE-Haïti est assurée.

(b) Justification des subventions directes

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, les subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions à l'Ordonnateur national du FED en Haïti.

---

<sup>4</sup> Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante [http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measure\\_en.pdf](http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measure_en.pdf)

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car le bénéficiaire se trouve dans une situation de monopole de droit.

(d) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour ces subventions annuelles de fonctionnement est de 60%, dans une limite de financement des subventions de 4.000.000 EUR.

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestres indicatifs pour la conclusion des conventions de subvention

3<sup>ème</sup> trimestre 2020

3<sup>ème</sup> trimestre 2021

3<sup>ème</sup> trimestre 2022

4.3.2 Passation de marchés (gestion directe)

| <b>Objet en termes génériques, si possible</b>  | <b>Type (travaux, fournitures, services)</b> | <b>Nombre indicatif de contrats</b> | <b>Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure</b> |
|---|--|-------------------------------------|--|
| Facilité d'assistance technique (composante 2)  | Services                                     | 10                                  | 1 <sup>er</sup> trimestre 2019                               |
| Conférences et séminaires (composante 2)  | Services                                     | 3                                   | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2019 selon les besoins            |
| Communication et Visibilité (composantes 1 et 2)  | Services                                     | 2                                   | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2019                              |
| Audits et Evaluations (composantes 1 et 2) englobant audits et évaluations de l'Appui au BON) | Services                                     | 3                                   | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020                              |

#### *4.3.3 Gestion indirecte avec la République d'Haïti*

Une partie de la présente action ayant pour objectif de mobiliser une assistance technique pour l'Ordonnateur national du FED peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Ordonnateur national du FED conformément aux modalités suivantes:

L'Ordonnateur national agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission. L'Ordonnateur national applique les règles de passation de marchés et d'octroi de subventions de la Commission. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec l'Ordonnateur national du FED.

#### **4.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

Conformément à l'article 22, paragraphe 1, point a), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la Commission décide que les personnes physiques ressortissantes de, et les personnes morales établies dans, les pays suivants, qui entretiennent traditionnellement des liens économiques, commerciaux ou géographiques avec des pays partenaires voisins, sont éligibles à la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions : Cuba Les fournitures en provenant sont également éligibles.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

#### 4.5 Budget indicatif

|   | <b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b> | <b>Contribution indicative de tiers, (montant en EUR)</b> |
|---|--|---|
| <b>Composante 1 : Appui au BONFED</b>   | <b>4 250 000</b>                             | <b>3 600 000</b>  |
| 5.3.1.1 Subventions: octroi direct "Appui au fonctionnement au Bureau de l'Ordonnateur national du FED d'Haïti" (gestion directe) | 4 000 000                                    | 3 600 000 <sup>5</sup>                                    |
| 5.3.1.3 Gestion indirecte avec la République d'Haïti  | 250 000                                      |   |
| - Assistance technique  | 250 000                                      |   |
| <b>Composante 2 : FCT</b>   | <b>2 700 000</b>                             |   |
| 5.3.1.2 Passation des marchés (gestion directe)   | 2 700 000                                    |   |
| - Facilité d'assistance technique (gestion directe)   | 2 400 000                                    |   |
| - Conférences, séminaires, formations (gestion directe)   | 300 000                                      |   |
| <b>Composante 1 et 2</b>  | <b>550 000</b>                               |   |
| 5.3.1.2 Passation des marchés (gestion directe)   | 550 000                                      |   |
| - Communication et visibilité (gestion directe)   | 300 000                                      |   |
| - Audits et évaluations externes (gestion directe)  | 250 000                                      |   |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>7 500 000</b>                             | <b>3 600 000</b>  |

La contribution de tiers ne peut pas être une contribution en nature.

<sup>5</sup> Environ 3,6 millions EUR. Contribution annuelle d'environ 60.000.000 HTG (0,9 million EUR) sur l'année budgétaire d'octobre "n" à septembre "n+1"

#### **4.6 Structure organisationnelle et responsabilités**

L'autorité contractante pour la majorité des mesures d'appuis est la Commission européenne représentée par la Délégation UE en Haïti, exceptée pour l'assistance technique au BON, où l'ON du FED est l'autorité contractante.

L'ON du FED en République d'Haïti est actuellement sous la tutelle administrative du Premier Ministre.

Un Groupe de Travail (GdT) BON/DUE a été mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale de l'appui au BONFED: (i) processus de restructuration, (ii) mise en œuvre des recommandations des Audits systèmes 2011 et 2013, sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne et, (iii) du suivi du Programme cadre de réforme de l'Etat et travaille sur base d'un plan de travail et des réunions trimestriels.

La composition du groupe sera redéfinie en début de programme et des acteurs externes au BON/DUE pourront être invités selon les ordres du jour préétablis.

#### **4.7 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

#### **4.8 Évaluation**

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandée par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en fin de programme d'appui au BON.

#### **4.9 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en à mi-parcours puis en phase de clôture de la convention de financement.

#### **4.10 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

## ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)<sup>6</sup>

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action : des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

|                                    | CHAINE DES RESULTATS                         | INDICATEURS  | VALEURS DE REFERENCE<br>(Y COMPRIS ANNEE DE REFERENCE)  | CIBLES<br>(Y COMPRIS ANNEE DE REFERENCE) | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES |
|------------------------------------|--|--------------|---|--|-----------------------------------|------------|
| <b>OBJECTIF GLOBAL:<br/>IMPACT</b> | Promouvoir le développement durable d'Haïti. | 1. Index IDH | 1. Valeur de l'indicateur en 2018: 0.498 (168/188 pays) | 1. Index IDH en 2022                     | 1. Rapport PNUD                   |            |

<sup>6</sup> Indiquer « \* » pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et « \*\* » pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| <p><b>OBJECTIF(S)<br/>SPECIFIQUE(S):</b></p> <p><b>EFFET(S)<br/>DIRECT(S)</b></p> | <p>Améliorer la qualité de la coopération et du partenariat entre l'UE et Haïti</p> | <p><b>1.1</b> Taux d'éligibilité des dépenses (KPI)</p> <p><b>1.2</b> Valeurs du suivi de performance du BON (audits système)</p> <p><b>1.3</b> Nb de personnes ciblées par les événements, nb de produits et d'événements visibilité Haïti-UE (via le BON et la TCF)</p> | <p><b>1.1</b> Taux moyens éligibilité 2018 (à calculer)</p> <p><b>1.2</b> DP0 janvier 2016: 8% de recommandations effectives, 29.7% de recommandations en cours</p> <p><b>1.3</b> Fin 2016, environ 7500 fans sont enregistrés sur Facebook et 1850 sur Twitter</p> | <p><b>1.1</b> +15% dépenses éligibles sur les projets (valeur à ajuster selon réf)</p> <p><b>1.2</b> 2022: 90% de recommandations effectives et 10% en cours</p> <p><b>1.3</b> +25% de personnes ciblées par les événements et produits</p> | <p><b>1.1</b> Rapport annuel conjoint, rapports techniques et financiers et rapports d'audit et d'évaluation des projets FED, Rapport d'audit</p> <p><b>1.2</b> Rapports trimestriels du GdT BON/DUE</p> <p><b>1.3</b> BON, DUE, et consultants</p> | <p>Situation socio-politique stable.</p> <p>Poursuite du dialogue politique entre l'UE et la République d'Haïti.</p> <p>Volonté politique de mettre en œuvre des réformes de l'Administration Centrale, la gestion des finances</p> |
|---|---|---|---|---|---|---|

|                 |   |  |   |  |   |  |
|-----------------|---|--|---|--|---|--|
|                 |   | <b>1.4</b> Taux fréquentation de nos sites internet de référence (site BONFED, Facebook BON, Facebook DUE, site DUE)   |   | <b>1.4</b> +25% en fin de programme  | <b>1.4</b> Rapports statistiques des sites internet   |  |
| <b>PRODUITS</b> | <b>COMPOSANTE 1 : APPUI AU BONFED</b>                                   |  |   |  |   |  |
|                 | <b>1.1.</b> Processus de réorganisation et d'équipement du BON finalisé | <b>1.1.1</b> Statut de l'organigramme développé avec l'appui de l'action<br><br><b>1.1.2</b> % de postes pourvus avec l'appui de l'action<br><br><b>1.1.3</b> Taux d'équipement du BON acquis avec l'appui de l'action | <b>1.1.1</b> Organigramme du BON fin 2018<br><br><b>1.1.2</b> 50% de postes pourvus janvier 2017<br><br><b>1.1.3</b> 50% d'équipement du BON janvier 2017 | <b>1.1.1</b> Organigramme complet et fonctionnel en 2022<br><br><b>1.1.2</b> 100% postes pourvus en 2022<br><br><b>1.1.3</b> 100% équipés début 2022 | <b>1.1.1</b> Rapports annuels de subvention<br><br>Rapports d'audits<br><br><b>1.1.3</b> Rapports annuels du BONFED |  |

|  |  |  |   |   |  |  |
|--|--|--|---|---|--|--|
|  | <p><b>1.2.</b> Fonctions et systèmes de suivi technique et financier du BON et des secteurs impliqués efficaces et efficaces tout au long des cycles de projets/programmes FED</p> | <p><b>1.2.1</b> Nb de rencontres périodiques de suivi des projets/programmes ainsi que des revues opérationnelles organisées</p> <p><b>1.2.2</b> Nb de personnes au sein du BONFED formées aux outils de suivi de projet avec l'appui de l'action (données désagrégées par sexe)</p> <p><b>1.2.3</b> Nb de personnes au sein du BONFED formées et sensibilisées sur la résilience, la gestion des risques et désastres, l'intégration de l'environnement et du changement climatique, l'égalité homme-femmes avec l'appui de l'action (données désagrégées par sexe)</p> | <p><b>1.2.1</b> Nb de rencontres en 2018 (TBC)</p> <p><b>1.2.2</b> Nb de personnes formées en 2018 (TBC)</p> <p><b>1.2.3</b> Nb de personnes formées et sensibilisées en 2018 (TBC)</p> | <p><b>1.2.1</b> Nb de rencontres en 2022 (TBC)</p> <p><b>1.2.2</b> Nb de personnes formées en 2022 (TBC)</p> <p><b>1.2.3</b> Nb de personnes formées et sensibilisées en 2022 (TBC)</p> | <p><b>1.2.1</b> Rapports annuels du BONFED</p> <p><b>1.2.2</b> Rapports annuels du BONFED</p> <p><b>1.2.3</b> Rapports annuels du BONFED</p> |  |
|--|--|--|---|---|--|--|

|  |  |   |  |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|--|
|  |  | <b>1.2.4</b> Nb de réunions transversales de suivi de la mise en œuvre des outils organisées avec l'appui de l'action   | <b>1.2.4</b> Nb de réunions en 2018 (TBC)  | <b>1.2.4</b> Nb de réunions en 2022 (TBC)  | <b>1.2.4</b> Rapports annuels du BONFED  |  |
|  | <b>1.3.</b> Dialogue avec l'ensemble des acteurs de la coopération assuré en cohérence et synergie avec le PSDH, la programmation 11 <sup>ème</sup> FED et les interventions des autres bailleurs de fonds | <p><b>1.3.1</b> Nb de réunions BON/ ministères techniques/DUE organisées avec l'appui de l'action</p> <p><b>1.3.2</b> Nb de documents d'actions/projets alignés au PSDH et aux interventions des autres bailleurs</p> <p><b>1.3.3</b> Taux d'intégration du FED dans le suivi du PSDH (des PTI)</p> | <p><b>1.3.1</b> 6 en 2016</p> <p><b>1.3.2</b> Nb de documents d'actions/projets en 2016 (TBC)</p> <p><b>1.3.3</b> % du FED intégré dans le suivi du PSDH en 2018 (TBC)</p> | <p><b>1.3.1</b> 12 en 2022</p> <p><b>1.3.2</b> Nb de documents d'actions/projets en 2022(TBC)</p> <p><b>1.3.3</b> 80% du FED intégré dans le suivi du PSDH en 2022</p> | <p><b>1.3.1</b> Rapports techniques du BON</p> <p><b>1.3.2</b> Documents d'action 2017-2020</p> <p><b>1.3.3</b> Rapports techniques des DP ; rapports techniques des subventions</p> |  |

|  |   |   |  |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|--|
|  | <p><b>1.4. Visibilité du partenariat et de la coopération UE-Haïti assurée</b></p>    | <p><b>1.4.1</b> Nb d'événements de visibilité conjoints organisés avec l'appui de l'action</p> <p><b>1.4.2</b> Nb de projets couverts par des évènements de visibilité organisés avec l'appui de l'action</p> <p><b>1.4.3</b> Nb de personnes atteintes par ces événements (données désagrégées par sexe)</p> | <p><b>1.4.1</b> 6 en 2016</p> <p><b>1.4.2</b> 4 en 2016</p> <p><b>1.4.3</b> taux en 2018 (TBC)</p> | <p><b>1.4.1</b> Environ 6 par année fin 2022</p> <p><b>1.4.2</b> Nb de projets en 2022</p> <p><b>1.4.3</b> + 20% environ d'augmentation du taux de fréquentation en 2022</p> | <p><b>1.4.1</b> Rapports du BONFED</p> <p><b>1.4.2</b> Rapports des firmes hébergeant les sites internet</p> <p><b>1.4.3</b> Rapports des prestataires de services</p> |  |
|  | <b>COMPOSANTE 2 : FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b>                               |   |  |  |  |  |
|  | <p><b>2.1</b> La qualité des projets et programmes de coopération financés par le</p> | <p><b>2.1.1</b> Nb de projets et programmes préparés avec un appui de la FCT</p>  | <p><b>2.1.1</b> Nb de projets en 2018 (TBC)</p>  | <p><b>2.1.1</b> Bilan lors de l'évaluation de cette FCT (2022)</p>   | <p><b>2.1.1</b> Contrats de services pour FAT, rapports techniques, documents</p>  |  |

|  |                          |   |  |  |   |  |
|--|--------------------------|---|--|--|---|--|
|  | 11ème FED, est améliorée | <p><b>2.1.2</b> Nb de projets et programmes développés avec l'appui de l'action intégrant l'approche genre/droits humains/ la résilience/ la GRD/l'environnement/la bonne gouvernance avec des indicateurs dédiés</p> <p><b>2.1.3</b> Nb de contrats d'études engagés avec l'appui de l'action</p> <p><b>2.1.4</b> Nb d'études intégrant les thématiques transversales conduites avec l'appui de l'action</p> | <p><b>2.1.2</b> Nb de projets en 2018 (TBC)</p> <p><b>2.1.3</b> Nb de contrats en 2018 (TBC)</p> <p><b>2.1.4</b> Nb d'études en 2018 (TBC)</p> | <p><b>2.1.2</b> 100% des projets et des études sur le 11<sup>ème</sup> FED intègrent les questions transversales (2022)</p> <p><b>2.1.3</b> Nb de contrats en 2022 (TBC)</p> <p><b>2.1.4</b> Nb d'études en 2022</p> | <p>d'action</p> <p><b>2.1.2</b> Conventions de financements</p> <p><b>2.1.3</b> Contrats de services</p> <p><b>2.1.4</b> Contrats de services</p> |  |
|--|--------------------------|---|--|--|---|--|

|  |  |  |   |  |  |  |
|--|--|--|---|--|--|--|
|  | <p><b>2.2</b> Capacités techniques, financières, organisationnelles, managériales des instances impliquées dans le/les cycles de projets/programmes FED renforcées</p> | <p><b>2.2.1</b> Nb de formations, séminaires, conférences organisées avec l'appui de l'action</p> <p><b>2.2.2</b> Nb de représentants du gouvernement formés sur la gestion des finances et des projets (ventilé par sexe)</p> <p><b>2.2.3</b> Taux de réussite aux tests de fin de formation (ventilé par sexe)</p> | <p><b>2.2.1</b> A établir (réf fin 2016)</p> <p><b>2.2.2</b> Nb de personnes en 2018 (TBC)</p> <p><b>2.2.3</b> Taux de réussite en 2018 (TBC)</p> | <p><b>2.2.1</b> (TBC) en 2022</p> <p><b>2.2.2</b> Nb de personnes en 2022 (TBC)</p> <p><b>2.2.3</b> taux de réussite en 2022 (TBC)</p> | <p><b>2.2.1</b> Contrats des services pour formations, séminaires et/ou conférences et rapports de mise en œuvre</p> <p><b>2.2.2</b> PV des formations</p> <p><b>2.2.3</b> PV des formations</p> |  |
|  | <p><b>2.3</b> Acteurs impliqués dans la coopération Haïti-UE sensibilisés et informés sur les enjeux de la coopération, et visibilité de la</p>                        | <p><b>2.3.1</b> Nb d'événements organisés avec l'appui de l'action</p>   | <p><b>2.3.1</b> A établir (réf fin 2016)</p>  | <p><b>2.3.1</b> Nb d'événements en 2022 (TBC)</p>  | <p><b>2.3.1</b> Contrats de services visibilité sur FCT et rapports techniques de ces contrats</p>   |  |

|  |                               |  |   |  |  |  |
|--|-------------------------------|--|---|--|--|--|
|  | Coopération UE-Haïti assurée. | <p><b>2.3.2</b> Nb de personnes sensibilisées et informées sur les enjeux de la coopération avec l'appui de l'action (ventilé par sexe)</p> <p><b>2.3.3</b> Nb de groupes de femmes sensibilisées et informées sur les enjeux de la coopération avec l'appui de l'action</p> <p><b>2.3.4</b> Nb de produits de visibilité/communication développés avec l'appui de l'action</p> <p><b>2.3.5</b> Nb de thématiques abordées, dont les thématiques transversales</p> | <p><b>2.3.2</b> A établir (réf fin 2016)</p> <p><b>2.3.3</b> A établir (réf fin 2016)</p> <p><b>2.3.4</b> A établir (réf fin 2016)</p> <p><b>2.3.5</b> A établir (réf fin 2016)</p> | <p><b>2.3.2</b> Nb de personnes en 2022 (TBC)</p> <p><b>2.3.3</b> Nb de groupes de femmes en 2022 (TBC)</p> <p><b>2.3.4</b> Nb de produits en 2022 (TBC)</p> <p><b>2.3.5</b> Nb de thématiques en 2022 (TBC)</p> | <p><b>2.3.2</b> PV des formations</p> <p><b>2.3.3</b> PV des formations</p> <p><b>2.3.4</b> Contrats de services</p> <p><b>2.3.5</b> Rapports des contrats</p> |  |
|--|-------------------------------|--|---|--|--|--|

|  |  |  |                                 |  |  |  |
|--|--|--|---------------------------------|--|--|--|
|  | <b>2.4</b> Programmes de coopération et activités de la FCT évalués et audités | <b>2.4.1</b> Taux d'audits et d'évaluation réalisés/prévus avec la FCT | <b>2.4.1</b> A calculer en 2018 | <b>2.4.1</b> 100% des audits et évaluations prévus sont réalisés en 2022 | <b>2.4.1</b> Contrats et rapports audits et évaluation |  |
|--|--|--|---------------------------------|--|--|--|